

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 22/3 (1995)

DOI: 10.11588/fr.1995.3.59605

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

täre Dimension, eine gerechte Beurteilung vor allem der »Kinder« einklagend. Das Ausblenden der für historische Urteile unverzichtbaren rationalen Analyse sollte jedoch Anlaß zur Vorsicht sein, dieses Werk nicht falsch einzuordnen: Es ist ein zutiefst individuelles, gewollt subjektives Buch mit aufrüttelnder Wirkung – aber es darf nicht für eine historisch-kritische Monographie gehalten werden.

Bedenken könnte man wegen des dem Anliegen nicht angemessenen Umfangs geltend machen, ist es doch etwas ermüdend, über 500 Seiten lang der Erzählung von Lebensläufen nach immer dem gleichen Muster – Rolle und Schicksal der Eltern, Werdegang des Kindes, Beziehung des Kindes zu den Eltern – Aufmerksamkeit zu schenken. Zudem vermag das gewählte Verfahren ungeachtet der Vermischung von Referiertem und Kommentar keine tiefgehenden Erkenntnisse zu liefern, denn die geschilderten Fälle unterschiedlich Belasteter bieten wenig Gelegenheit zur Abstrahierung; sie wirken einzig durch ihre Anschaulichkeit. Deshalb erscheint es nicht recht überzeugend, wenn Rigoulot im Schlußkapitel psychoanalytische Ergebnisse seiner Studie plausibel machen will. Für ein auf gegenwartsbezogene Denkanstöße zielendes Buch ist es durchaus kein zu verachtendes Resultat, eine offene Diskussion über ein heikles Thema erleichtert zu haben.

Herbert ELZER, Bonn

Christa HOFFMANN, *Stunden Null? Vergangenheitsbewältigung in Deutschland 1945 und 1989*, Berlin, Bonn (Bouvier) 1992, 331 p. (Schriftenreihe, Extremismus & Demokratie, 2).

Les Allemands de l'après-guerre ont-ils été capables de surmonter le passé nazi sans en refouler l'horreur particulièrement culpabilisante? Pour répondre à cette question épineuse, encore faut-il ne pas se contenter de quelques généralités par trop vagues ou caricaturales et bien distinguer les différentes formes de ce que l'on appelle la *Vergangenheitsbewältigung*. Dans cette perspective, le traitement juridique du passé, c'est-à-dire la condamnation des criminels nazis dans l'Allemagne de l'après-guerre, constitue un aspect essentiel des débats, auquel la jeune politologue Christa Hoffmann vient de consacrer une étude de synthèse, des débuts de l'après-guerre jusqu'à nos jours. Mais à la lumière du cas nazi, l'ouvrage évoque également les difficultés posées par la maîtrise d'un autre passé problématique, celui de la défunte RDA. A priori stimulante, cette démarche comparatiste est pourtant loin d'emporter l'adhésion, les différences fondamentales – dans les méthodes et la finalité – qui séparent deux systèmes répressifs aux caractéristiques bien spécifiques n'étant pas suffisamment prises en considération.

Mais évoquons d'abord les aspects positifs d'une étude qui souligne la complexité du processus qui a finalement débouché sur la condamnation de nombreux criminels et a largement contribué à la prise de conscience par l'opinion publique de la terrible dimension des crimes nazis. L'auteur critique avec justesse le caractère excessif de la thèse du refoulement qui reproche à la justice allemande d'avoir systématiquement et consciemment manqué à ses devoirs les plus élémentaires. Certes, la pusillanimité dans la mise en accusation de nombreux acteurs de la politique criminelle du nazisme de même que la tendance généralisée à l'amnistie qui ont marqué le début des années cinquante constituent des pages peu glorieuses de la maîtrise du passé. De fait, ce n'est qu'avec la création, en 1958, de la *Zentrale Stelle der Landesjustizverwaltungen zur Aufklärung der NS-Verbrechen* que la chasse aux criminels nazis prit un caractère systématique. Mais Christa Hoffmann a particulièrement à cœur de démontrer qu'il n'est pas possible de rendre la justice allemande seule responsable de ces lenteurs et de ces tergiversations. Durant les années 1945–1949, les tribunaux allemands ont vu leur champ d'action limité par les autorités d'occupation et n'ont donc pu traiter qu'une minorité des crimes hitlériens, ceux concernant les seules victimes allemandes du nazisme, tels les atrocités perpétrées dans les camps de concentration »sauvages« créés au lendemain de la

prise du pouvoir, les assassinats et exactions commis lors de la nuit de cristal ou les meurtres perpétrés sous le couvert de l'euthanasie. Au début des années cinquante, ces restrictions furent certes levées, mais la justice allemande ne fut pas pour autant autorisée à rouvrir des procès clos par les Alliés, ce qui permit à un certain nombre de responsables d'échapper à des condamnations plus en rapport avec la gravité de leurs actes. Et si les procédures entamées par l'Office de Ludwigsburg furent souvent excessivement lentes et les condamnations prononcées parfois dérisoires, cela tenait moins à la mauvaise volonté des juges qu'à la complexité de la machine juridique et à la nécessité de rassembler des preuves suffisantes: les incertitudes des témoins, les archives défaillantes, la complexité de la machinerie terroriste nazie, tous ces éléments ont effectivement entravé la marche de la justice. Reste que le souci de dénoncer les excès de la thèse du refoulement ne doit pas pour autant conduire à minimiser les attermolements et les réticences, au début des années cinquante, d'une justice allemande très imparfaitement dénazifiée. Sur ce thème, les développements restent bien succincts.

Un second point de l'analyse soulève la critique: l'ambition de Christa Hoffmann est en effet de tirer des enseignements des aléas et des manquements de la première maîtrise du passé afin de faciliter la mise en œuvre de la seconde, celle du passé est-allemand. Une intention qui répond autant à des impératifs moraux et idéologiques qu'à une simple motivation scientifique et dont le postulat est la mise sur le même plan des régimes est-allemand et nazi, présentés ici comme deux émanations du totalitarisme. Il n'est certes pas question de nier le caractère oppressif, antidémocratique et à bien des égards totalitaire de la dictature est-allemande, une réalité souvent pudiquement minimisée dans l'euphorie de l'Ostpolitik. De même, il ne fait aucun doute que la comparaison est un élément incontournable de la réflexion historique sur les phénomènes dictatoriaux et totalitaires. Mais la démarche de l'auteur, qui trace un parallèle très étroit entre les crimes commis par les nazis et les forfaits perpétrés par le SED, nous semble par trop schématique. L'appel à ne pas occulter la réalité des crimes communistes, en soi tout à fait louable et compréhensible, ne risque-t-il pas de déboucher sur la relativisation des crimes nazis? Car si l'on s'en tient aux analyses de Christa Hoffmann, rien ne permet de distinguer véritablement les atteintes aux droits de l'homme dont s'est rendu responsable le régime est-allemand de la politique d'extermination mise en œuvre par le nazisme: à la lumière d'un comparatisme très primitif, tout se passe comme si le génocide et le *Schießbefehl* des garde-frontières de RDA étaient en définitive deux manifestations similaires du terrorisme totalitaire. De quoi plonger le lecteur dans un malaise certain.

Jean SOLCHANY, Lyon

Manfred KITTEL, Die Legende von der »Zweiten Schuld«. Vergangenheitsbewältigung in der Ära Adenauer, Frankfurt/M. (Ullstein) 1993, 480 p.

Consacrée à la »maîtrise du passé« (Vergangenheitsbewältigung) dans l'Allemagne d'Adenauer, l'étude de Kittel mérite doublement notre attention; d'une part par le regard novateur qu'elle offre sur la mémoire du nazisme, d'autre part par son caractère polémique et certaines de ses considérations, pour le moins problématiques. S'il dénonce avec justesse les simplismes de la théorie du refoulement en prenant explicitement le contre-pied de Ralph Giordano<sup>1</sup>, l'auteur s'aventure en effet sur des terrains beaucoup moins solides lorsqu'il analyse le tournant fondamental que constituent selon lui les années 1959 et 1960. A cette date, la »machinerie de la maîtrise du passé« (Bewältigungsmaschinerie) se serait emballée, donnant naissance à une véritable »mentalité de contrition« (Zerknirschungsmentalität), jugée préjudiciable au destin politique de l'Allemagne.

1 Ralph GIORDANO, Die zweite Schuld oder von der Last Deutscher zu sein, Hambourg 1987.